

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le cinq du mois d'Avril Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Date de la convocation : 29 Mars 2018

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Raymond BEY, Yves TOUCHAIN, Johanna CLAUZEL, Patrick COCHON, Daniel FUSIL, Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, André VANNEAU.

Absents excusés :

Mesdames Manuela CIZEAU, Sandra GAUTHIER, Marine RABIER

Messieurs Jean-Louis FRANCHET, Thierry TOUTAIN

Secrétaire de séance : Carole LE BRETON,

Ordre du jour

1. **Approbation des comptes de gestion**
2. **Approbation des Comptes Administratifs**
3. **Affectation du résultat**
4. **Vote des taux d'imposition des taxes locales directes**
5. **Vote des budgets primitifs (Commune – Eau – Assainissement – Interventions Economiques)**
6. **Admissions en non valeur**
7. **Avancement de grade d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe**
8. **Avancement de grade d'Adjoint Technique Principal 1ère classe**
9. **Demande de subvention pour la construction d'équipement sportif**
10. **Questions diverses**

1. Approbation des comptes de gestion 2017

Le conseil municipal après s'être assuré que M. le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par M. le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et les approuve comme suit:

BUDGET	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	10	0	0
EAU	10	0	0
ASSAINISSEMENT	10	0	0
INTER.ECO	10	0	0

2. Approbation des comptes administratifs 2017

Le Conseil municipal, après étude des comptes administratifs 2017, réuni sous la présidence de Monsieur Yves TOUCHAIN, Adjoint aux Finances, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

- Adopte à l'unanimité les comptes administratifs comme suit

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2018**

BUDGET	Dépenses Fonct.	Recettes Fonct..	Dépenses Invest	Recettes Invest	Votants	Pour	Contre	Abst°
BUDGET CNE	11 011 818,35	1 367 731,42	752 818,35	628 976,42	9	9	0	0
Restes à Réaliser			144 573,43	96 673,20				
EAU	171 193,67	189 474,84	366 907,34	515 542,30	9	9	0	0
Restes à Réaliser			46 816,87	167 957,66				
ASSAINIST.	79 892,12	204 980,39	6 066,68	302 381,90	9	9	0	0
Restes à Réaliser			27 435,00	14 586,00				
INTER.ECO	9 479,74	30 736,80	22 244,66	12 783,90	9	9	0	0

3. Affectation du résultat

Le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité d'affecter les résultats 2017 comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT 2017				
	Commune	Eau	Assaint	Intervention Economique
Recettes d'Investissement R 001 excédent reporté		149 634,96 €	296 315,22 €	
Recettes d'Investissement 1068 (à titre obligatoire pour couvrir le déficit d'investissement)	171742,16 €	0		9 460,76 €
Recettes de Fonctionnement R 002	184259,06 €	18 281,17€	125 088,27 €	11 796,30 €
TOTAL	356001,22€	167 916,13 €	421 403,29 €	21 257,06 €

4. Vote des taux d'imposition des taxes locales directes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget tel qu'il a été préparé par la commission des finances ne nécessite pas, pour être équilibré, l'augmentation des impôts locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité maintient les taux comme suit :

- taxe d'habitation 12,97 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 18,97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.95 %

5. Vote des budgets primitifs 2018 (Commune – Eau – Assainissement – Interventions Economiques)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2018 comme suit :

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2018**

COMMUNE			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 319 584 €	1 319 584 €	737 099 €	737 099 €

EAU			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
180 200 €	180 200 €	343 592 €	343 592 €

ASSAINISSEMENT			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
219 328 €	219 328 €	450 901 €	450 901 €

INTERVENTION ECONOMIQUE			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
39 296 €	39 296 €	19 460 €	19 460 €

6. Admissions en non-valeur

Suite à la demande d'admission en non-valeur présentée par Madame la Trésorière de Lamotte-Beuvron concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables [2009-2010] dont elle n'a pu réaliser le recouvrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2009-2010 pour un montant de 255 €,
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 654 du budget Principal « Commune »

7. Avancement de grades

Le Maire informe l'assemblée qu'il appartient, désormais, à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. Que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement (à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale).

Il propose à l'assemblée de fixer le taux d'avancement de grade comme suit :

Filière Administrative		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100 %

Filière Technique		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100 %

Le Conseil Municipal, considérant que la collectivité a fait un effort financier conséquent dans le cadre du nouveau dispositif du régime indemnitaire, délibère de la façon suivante :

Votants : 10 Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 8

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

8. Demande de subvention au centre national pour le développement du sport (cnnds) pour la construction d'équipements sportifs

Dans le cadre de l'accompagnement de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, le CNDS accompagne la réalisation d'équipements sportifs légers permettant de démultiplier les espaces pratiques au plus près de la population.

L'Etat souhaite mettre en place un programme autour de cette candidature et impliquer l'ensemble des territoires. Le plan « Héritage 2024 » sous l'égide du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a pour but de promouvoir les valeurs éducatives et sociales olympiques en particulier dans le milieu scolaire et des fonds subventionnant la création l'acquisition de plateaux multisports (type city stades). Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au CNDS au titre du plan « Héritage 2024 » afin d'installer un plateau multisports à destination des scolaires et des adolescents. Après échanges sur l'emplacement qui pourrait être retenu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Retient l'installation de city stade, rue de la gare, à proximité du Centre de Secours
- Sollicite une subvention auprès du CNDS au titre du plan « Héritage 2024 »
- Précise le plan de financement possible
 - Equipement 40 060,00 €
 - Subvention CNDS (50% du montant HT) 20 030.00
 - Autofinancement (50 %) 20 030.00
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. Questions diverses

➤ Tirage au sort des jurés d'assises 2018

Conformément au courrier de M. le Préfet, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au tirage au sort pour établir la liste annuelle des jurys d'assises pour 2019.

Ont ainsi été désignés :

N°	NOM - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
188	CIZEAU Tony	16/11/1976 (Beaugency 45)	584 Rue de Rottes 41220 DHUIZON
60	BERIAIM Michèle	25/10/1966 (Bourges 18)	Rue de la Morinière 41220 DHUIZON
667	MILLET Colette épouse TROUILLET	17/10/1952 (DRACHE 37)	21 Rue d Bonneville 41220 DHUIZON

- M. VANNEAU souhaite savoir si une demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée pour des constructions 14 rue de la Ferté Saint Cyr
 - Vérification va être faite –
- **Mme LE BRETON** fait état de la mésentente qui règne entre les riverains du chemin privé de la « Vallée des Ouches » pour entretenir ce chemin et demande de quelle façon la commune peut intervenir pour régler le problème : médiation, remise en état ...
 - Il est précisé que cette voie étant privée, il appartient aux riverains de s'entendre pour la maintenir en état et permettre la circulation des véhicules.
- **Mme E. FOUCHER** rend compte du dernier conseil d'école et précise notamment les effectifs attendus à la rentrée 2018 :
PS : 8 - MS : 12 - GS : 10 - CP : 11 - CE1/CE2 : 26 - CM1 : 10 - CM2 : 6
Répartition prévue : PS/MS : 20 GS/CP : 21 CE1/CE2 : 26 CM1/CM2 : 16
- **Cérémonie du 8 Mai** - Organisation
Pas de cérémonie religieuse
Rassemblement à 10 H devant la mairie
Défilé pour dépôt de gerbes au monument aux morts
Verre de l'amitié
Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20H45

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2018**

BUFFET Michel	
FOUCHER Evelyne	
FUSIL Daniel	
TOUCHAIN Yves	
BEY Raymond	
CIZEAU Manuela	Absente
CLAUZEL Johanna	
COCHON Patrick	
FRANCHET Jean-Louis	Absent
GAUTHIER Sandra	Absente
LE BRETON Carole	
MANCEAU Michelle	
RABIER Marine	Absente
TOUTAIN Thierry	Absent
VANNEAU André	